NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE

Distr.
GENERALE
S/6031
29 octobre 1964
ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE EN DATE DU 29 OCTOBRE ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU CAMBODGE

Sur les instructions de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir pour l'information des membres du Conseil de sécurité le texte suivant d'un communiqué du Ministre des affaires étrangères du Cambodge en date du 28 octobre 1964 :

"Le Ministre des affaires étrangères du Gouvernement royal estime devoir apporter quelques précisions au sujet des incidents frontaliers du 26 octobre ayant contraint nos appareils de chasse à intervenir contre le poste sud-vietnamien de Socsarai.

Le 26 octobre, vers 16 h 00, deux appareils des forces aériennes américano-sud-vietnamiennes ont mitraillé le poste de la garde provinciale de Banteai Chakrey (Prey Veng), puis se sont enfoncés plus profondément dans l'espace aérien khmer. Ces avions pirates ont alors été pris en chasse par nos appareils qui dans leur poursuite ont franchi la frontière sud-vietnamienne. Pris sous le feu des armes automatiques du poste sud-vietnamien de Socsarai, l'un de nos chasseurs a riposté par plusieurs tirs de roquettes.

Le même jour vers 19 h 00, les forces terrestres américano-sudvietnamiennes du poste de Go Da (Ou Vinh Bien) ont tiré au canon 105 sur notre poste de Banteai Chakrey. Une dizaine d'obus ont éclaté de part et d'autre de ce poste sans causer ni dégâts, ni victimes."

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente communication comme document du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

Le représentant permanent du Cambodge
auprès des Nations Unies,
(Signé) Voeunsai SONN

64-22909